

Monsieur l'IA-DAASEN-EC,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les questions pêle-mêle de certains de nos adhérents sur la problématique du remplacement :

- Pour quelles raisons les coordonnateurs ULIS sont-ils moins souvent remplacés que les adjoints élémentaires et maternels ?
- De même pour quelles raisons la priorité des remplacements est-elle accordée à l'élémentaire au détriment de la maternelle ?
- Les directeurs partiellement déchargés peuvent-ils être remplacés ? Sinon, pourquoi celui qui assure l'intérim de direction ne bénéficie-t-il pas de son complément de décharge de direction ?
- Pour quelles raisons les absences pour motif syndical ne bénéficient-elles pas d'une même couverture que les autres catégories d'absences ?
- Devant la multiplicité des pédagogies en œuvre dans les classes de notre académie, comment aider les remplaçants à s'y adapter pour ne pas nuire à la continuité lors de courts remplacements ?
- Lors d'un long remplacement pourquoi les remplaçants ne bénéficient-ils pas de la prime REP/REP+ pendant les vacances étant donné que cette même prime n'est pas reversée au titulaire remplacé ?
- En septembre ou octobre dernier, une part variable de la prime REP+ a été perçue par la majorité des enseignants en REP+ et pourtant certains remplaçants y exerçant en école REP+ depuis octobre 2021 n'ont rien perçu. Y ont-ils droit ?
- À quand une meilleure lisibilité sur les versements de l'ISSR et des primes REP/REP+ sur les fiches de paie ?
- Existe-t-il une alternative autre que de demander aux remplaçants de vérifier mois après mois l'exactitude de leur relevé mensuel des remplacements sur ARIA ?
- Le calibrage du nombre de remplaçants dans notre académie est-il tributaire d'une équation tenant compte réellement des besoins de notre académie ? (Nombre d'enseignants, nombre de formations REP+ et autres...)
- Pourrait-il y avoir une meilleure coordination entre l'école, le pôle et l'inspection dans la gestion des absences et des remplacements ?
- Les remplaçants auront-ils droit à des formations spécifiques (comment intervenir en ULIS, en SEGPA, gérer des élèves violents et perturbateurs...) ?
- Pourrait-on avoir une harmonisation concernant l'accueil des remplaçants dans les écoles afin d'améliorer la prise en charge des élèves ? Être tributaire des informations essentielles pour la sécurité et une bonne prise en charge des élèves surtout ceux à besoins particuliers.
- Comment expliquer les difficultés de remplacement dans nombre de nos circonscriptions, entre autres à Saint-Louis ?
- Est-ce logique pédagogiquement d'envoyer des collègues en formation REP+ lorsqu'on connaît que certains ne seront pas remplacés ?
- Est-il possible d'avoir les mêmes remplaçants dans sa classe lors des différentes formations REP+ ?
- Les contractuels qui effectuent des missions de remplacement (fonction de brigade) ne perçoivent pas l'ISSR, pourquoi ?
- Devant, la sobriété énergétique souhaitée par nos gouvernants et les difficultés de circulations constatées chaque jour dans notre île, est-il sensé de garder ce dispositif actuel de remplacement ? Ne serait-il pas judicieux de l'abandonner puisque sur le terrain les équipes d'école ne perçoivent pas d'amélioration dans les remplacements depuis l'instauration de ces pôles. Une gestion au plus près des besoins n'est-il pas préférable qu'à celle en vigueur depuis 4 ans ?
- Lors du dernier groupe de travail sur le remplacement, devant les remontées déjà existantes (institutionnelles et syndicales) en ce qui concerne les difficultés rencontrées dans notre académie liées aux absences et aux remplacements, nous avons demandé à votre prédécesseur d'organiser un groupe de travail afin de pouvoir y discuter de nos conditions de travail qui obèrent grandement tout dispositif de remplacements. Pourrions-nous espérer que ce groupe de travail puisse se tenir ultérieurement ?